

## Compte rendu sur la mise en œuvre de la politique d'engagement actionnarial et d'exercice des droits de vote EXERCICE 2021

### Exercice des droits de vote au cours de l'année 2021

Dans sa politique de vote en œuvre au cours de l'exercice 2021, par principe, CLAY AM avait décidé de ne pas exercer les droits de vote attachés aux titres détenus dans les OPCVM qu'elle gère, compte tenu de sa taille et de son organisation actuelle, ainsi que des caractéristiques des portefeuilles sous gestion. Toutefois, la Société se réservait la possibilité de participer à toute assemblée générale de tout émetteur quel que soit le nombre d'actions détenues, dès lors que les résolutions soumises au vote lui apparaissent importantes.

En 2021, CLAY AM n'a voté à aucune assemblée générale.

### Evolution de la politique de vote de CLAY AM pour l'exercice 2022

CLAY AM a mis à jour sa politique d'engagement actionnarial début 2022 et s'engage désormais à exercer ses droits de vote pour toutes les sociétés détenues en portefeuille dès lors que la société de gestion, au travers des OPC qu'elle gère, détient au moins 3% du capital ou des droits de vote de l'émetteur. Ce seuil n'est néanmoins pas un frein à l'exercice des droits de vote.

CLAY AM s'appuiera en particulier sur la société Institutional Shareholder Services (ISS) pour exercer ses droits de vote aux assemblées générales.

### Suivi de la stratégie, des performances financières et non financières, des risques, de la structure du capital, de l'impact social et environnemental et du gouvernement d'entreprise

Le suivi de la stratégie, des performances financières, des risques, de la structure du capital, ainsi que le gouvernement d'entreprise sont inhérents à la sélection des émetteurs. Certains émetteurs ou investissements peuvent faire l'objet de restrictions en fonction de listes d'interdiction et du caractère sensible de l'activité ou du pays.

### Dialogue avec les sociétés détenues

CLAY AM s'efforce de dialoguer avec les sociétés dans lesquelles les fonds investissent. Ces échanges sont des éléments clefs dans la compréhension des enjeux et des pratiques des entreprises, et un moyen de les inciter à s'améliorer continuellement dans une stratégie de long terme. Ces dialogues se déroulent notamment lors de réunions, de conférences téléphoniques, par correspondance ou encore lors de participation aux Assemblées Générales. Ces réunions offrent l'occasion de rencontrer le management des sociétés, permettant ainsi aux gérants d'approfondir leurs réflexions et convictions, positives comme négatives, sur une entreprise, son management et par la même occasion sa gouvernance. Ces contacts donnent l'occasion à l'équipe de gestion de se familiariser avec les informations en matières d'ESG que les directions d'entreprises sont de plus en plus nombreuses à communiquer. Cette démarche s'intègre dans la volonté de CLAY AM d'intégrer ces paramètres dans ses processus d'investissement et de suivi.

### Identification de conflits d'intérêts

Les conflits d'intérêts entre CLAY AM et les participations des OPCVM devraient être inexistantes, la Société n'étant pas de manière significative fournisseur ou client, et n'ayant pas d'autre relation que celle d'investisseur avec les sociétés objet des dites participations.

Toutefois, deux situations de conflits d'intérêts potentiels ont été identifiées :

- Existence d'un lien étroit entre un ou plusieurs client(s) de CLAY AM et les émetteurs dans lesquels les portefeuilles sont investis ;
- Existence d'un lien étroit entre un ou plusieurs collaborateur(s) et les émetteurs dans lesquels les portefeuilles sont investis.

CLAY AM a donc mis en place les mesures de prévention suivantes :

- Déclaration annuelle par les collaborateurs de leurs fonctions externes et de leurs transactions personnelles au RCCI,
- Mise en place d'une liste de titres sous surveillance ou interdits, pour lesquels d'un lien étroit existe avec un ou plusieurs client(s) de CLAY AM.

Si l'une des deux situations de conflits d'intérêts se manifestait, les votes seraient soumis à l'approbation du RCCI.

\*\*\*\*